

## Position du Conseil d'administration sur la résolution du Comité social et économique

### Texte du projet de résolution déposé par le Comité social et économique – Résolution A

APPROBATION DE LA RÉOLUTION PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE SUR LA POLITIQUE SOCIALE ET LA RÉVISION DU PLAN D'EMBAUCHE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la motion du Comité Social et Économique, du rapport de l'expert-comptable auprès du CSE ainsi que du procès-verbal du Comité Social et Économique du 14 avril 2023 constate que le niveau des effectifs est insuffisant pour assurer la construction, l'aménagement, l'exploitation et le développement d'installation aéroportuaire et également de développer toutes activités industrielle ou de service dans le domaine aéroportuaire tels que définis dans l'article 2 des statuts. L'assemblée générale décide de réviser le plan d'embauche avec un niveau de recrutement en CDI et sous-statut permettant à ADP SA de retrouver le niveau d'effectifs de 2019 courant 2024.

### Délibération du 16 mai 2023 du Conseil d'administration

"Le Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, a examiné le projet de résolution déposé par le Comité Social et Économique.

Le Conseil d'administration a effectué les constats suivants, en réaction à ce projet de résolution :

- **Le plan d'embauche et le niveau de recrutements d'ADP SA relèvent de la pleine responsabilité du management de l'entreprise**, qui s'est mobilisé dès la sortie de crise autour de cet enjeu fondamental.
- Ainsi, avant même la forte accélération de la reprise du trafic à l'été 2022, **le management a pris toutes les mesures en son pouvoir pour disposer des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des opérations**. Ce sont ainsi près de 530 salariés qui ont rejoint ADP SA sur l'année 2022, représentant un niveau de recrutement historiquement très élevé. Pour ce faire, l'entreprise s'est notamment dotée d'outils innovants tels que la plateforme en ligne Aerowork pour attirer de nouveaux talents. Cette mobilisation a pleinement fonctionné et a permis à l'entreprise d'accueillir le trafic 2022 sans restriction de capacité, et de se démarquer ainsi de nombreux de ses pairs européens.
- **Sur l'année 2023, l'entreprise ambitionne de poursuivre cette même dynamique**. Ainsi, un niveau de recrutement équivalent à celui de l'année 2022 a été inscrit dès l'automne dernier dans le budget 2023.
- Conscient de l'accélération de certains enjeux, **le management a récemment décidé de lancer un exercice de projection des effectifs ADP SA sur les 5 prochaines années**. L'ensemble des directions ont ainsi la responsabilité de remonter leurs besoins en termes d'effectifs sur les années 2023-2027. Les besoins consolidés seront examinés et arbitrés de manière détaillée par le management au cours des semaines qui viennent. Cet exercice devrait permettre de construire une trajectoire d'effectifs pluriannuelle adaptée à la réalité des besoins opérationnels. Une attention particulière sera portée à l'ensemble des métiers sous tension eu égard à l'accélération des besoins relatifs :
  - au développement de nouvelles capacités ;
  - aux travaux de maintenance afin de traiter les déficits techniques de certaines infrastructures ;
  - à l'accélération de la décarbonation des activités aériennes ;
  - à la nécessaire sécurisation de certains risques tels que la cybersécurité.
- **Cet exercice pourra, le cas échéant, conduire à réviser le niveau de recrutement sur l'année 2023, et à définir la meilleure trajectoire d'effectifs sur les années en venir**, tout en veillant au respect des objectifs financiers affichés par l'entreprise à horizon 2025.

**Compte tenu de ces observations, le Conseil d'administration décide de ne pas agréer le projet de résolution déposé par le Comité Social et Économique inscrit à l'ordre du jour. "**